

désirs. Il exigea que les prétentions des Dissidens fussent le premier objet dont s'occupât la Diète, & cette affaire si importante fut discutée & décidée précipitamment & sans les formes légales, non par la République entière, mais par des Commissaires que la force, la crainte & ses factions avoient corrompus. Des Sénateurs, indignés de tant de violences, ayant voulu s'y opposer, il les a fait saisir la nuit du 16. Octobre par des Soldats armés, & conduire prisonniers hors de Varsovie : ni le caractère Episcopal, ni la dignité de Sénateur n'ont pû les mettre à l'abri d'un traitement dont on ne se souvient qu'avec horreur ; il leur a ôté la liberté de mettre ordre à leurs affaires, il les a privés de leurs domestiques, leur a refusé les commodités les plus nécessaires à la vie ; & ces infortunés, dépouillés de leurs biens, gémissent moins sur leur propre malheur que sur l'état déplorable de la Patrie. Ce n'est pas encore tout ; les Archives de l'Evêque de Cracovie, l'un d'eux, ont été fouillées, son argent pillé, ses effets précieux enlevés & tous ses biens ravagés. Le Prince de Repnin, pour justifier de pareils excès faits à des Sénateurs, des Evêques & des Nonces, a prétendu qu'ils avoient outragé l'Impératrice, & donné des interprétations odieuses à ses intentions : mais qu'il lise les discours qu'ils ont prononcés à la Diète, ou qu'ils ont fait imprimer, il n'y trouvera pas un mot qui puisse blesser l'honneur de Sa Maj. Impériale. Ce Prince s'est comporté, non comme l'Ambassadeur d'une Impératrice alliée de la République, mais comme l'ennemi le plus cruel de la Patrie. Je ne parlerai pas, *ajoute l'Auteur du Manifeste*, des menaces de la prison & de l'exil faites aux Sénateurs